

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**DEPARTEMENT
TERRITOIRE DE BELFORT**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET TRAITEMENT
DES ORDURES MENAGERES**

Séance du 17 Janvier 2022

Question n°5

Renouvellement convention avec ACE pour l'année 2022

L'an deux mille vingt-deux, le **17 Janvier** à 18 heures 30, sous la Présidence de Monsieur **Patrick MIESCH**, Président, le Bureau Syndical du SMICTOM de la Zone Sous Vosgienne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, suite à la convocation du 6 Janvier 2022.

Cette réunion fait suite à celle du Lundi 13 Décembre 2021 où le quorum n'avait pu être atteint.

10 délégués titulaires sur 16 étaient présents et 1 avait donné pouvoir.

Étaient présents : Francois BRESSON, Eric BOILLETOT, Emile EHRET, Denis KUNTZMANN, Henri STASCHE, Hervé UHLEN, Patrick MIESCH, Jean-Luc ANDERHUEBER, Jacky CHIPAUX, Eric PARROT.

Avait donné procuration : Maxime BELTZUNG à Hervé UHLEN,

Étaient Excusés : Michel GALMICHE, Yves TESTON, Arnaud DOYEN

Étaient absents : Luc SENGLER, Serge MARLOT.

Secrétaire de séance : Denis KUNTZMANN

Nombre de membres			
Afférents au Bureau	au	En exercice	Votants
16		16	11

Vote		
Pour	Contre	Abstention
11	0	0

Date de Convocation : 6 Janvier 2022

Date d'affichage : 25 Janvier 2022

DELIBERATION

VU la délibération n°10 du 30 Juillet 2020 concernant les délégations au Bureau Syndical,
VU la délibération n°4 du 14 Décembre 2020 autorisant la signature d'une convention avec ACE pour 2021,

Le SMICTOM propose un partenariat avec ACE depuis février 2019 pour la gestion de la ressourcerie de la déchèterie semi-mobile de Champagny.

Ainsi 15,2 tonnes ont été collectées entre Janvier et Novembre 2021.

Il est donc proposé de renouveler la convention pour l'année 2022 avec les mêmes modalités que celles de 2021.

Soit :

- Une présence sur la déchèterie semi-fixe de Champagny les mercredis et samedis tous les 15j selon les horaires suivants :

	MERCREDI	SAMEDI 1 semaine / 2
HIVER	10h00-12h00 14h00-16h00	/
ETE	10h00-12h00 13h30-17h00	10h30-12h30 13h00-17h00

- Un soutien forfaitaire de 21 € par jour de présence en déchèterie, une journée équivalant entre 5h30 et 6h00 de présence l'été
- Un soutien forfaitaire de 10,5 € par 1/2 jour de présence en déchèterie, une 1/2 journée équivalant à 4h00 de présence l'hiver
- Animations : Récupération gratuite, par ACE, des objets restants lors de la Gratiféria du 30 avril 2022 à la Filature de Ronchamp ainsi que la mise en place d'un stand d'objets customisés

Le coût prévisionnel 2022 est de 1 092 € auxquels s'ajoute les 400 € pour la mise en place du stand.

Après en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité, décide :

- De valider les présentes conditions de collecte des objets par ACE,
- D'autoriser le Président à signer la convention avec ACE,
- D'autoriser le Président à signer tous les documents et actes nécessaires à la mise en œuvre de la délibération.

Fait et Délibéré le jour, mois et an ci-dessus,

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme,

Le Président
Patrick MIESCH



Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission en Préfecture du
et de la publication le 25 Janvier 2022

24 Janvier 2022